

**COMMUNE
DE SANCEY**



(DOUBS)

**12 rue du 7 septembre 1944
25430 SANCEY**

Tél. 03.81.86.32.60
mairie@sancey.org

**COMMUNE DE SANCEY
LANCLEMENT ET OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA DECLARATION DE
PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 13 décembre 2024, le Conseil Municipal a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre la délocalisation de la Fruitière du Vallon de Sancey et sa mise en conformité aux normes sanitaires.

Par arrêté n°2026-07 en date du 17 février 2026, le Maire de Sancey a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet susvisé n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/12/2018 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, **Monsieur Serge BIANCONI**, qualité **commissaire enquêteur**, et Monsieur Gilbert CERF comme commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 30 jours consécutifs, du **lundi 9 mars au mardi 7 avril 2026 inclus** (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairie de Sancey, siège de l'enquête
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7154/>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie
- par voie postale **à l'attention du Commissaire Enquêteur** à l'adresse suivante :

**Mairie de Sancey
12 rue du 7 septembre 1944
25430 SANCEY**

- par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-7154@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé.

Des permanences du Commissaire Enquêteur sont prévues à la mairie de Sancey :

- le jeudi 12 mars 2026 de 13h30 à 16h30
- le mardi 17 mars 2026 de 9h à 12h
- le lundi 23 mars 2026 de 9h à 12h
- le mardi 31 mars 2026 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7154/> et à la Sous-Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire Frédéric CARTIER, joignable en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.